

Des partitions... qui regroupent

Chanteurs des rues et des cours et musiciens ambulants ont animé le quotidien des villes au cours des siècles précédents. Vivant de quêtes et de ventes de partitions, ils ont aussi contribué à l'émergence du marché du disque et de la radio. Des moyens de regroupements chantants qu'on ne peut que regretter aujourd'hui.

Texte Major (RC) Patrice Havard, conseiller technique de la commission fédérale Histoire, musées et musique

« *À chacun sa partition* »... Cette expression, souvent entendue, occupe une grande place dans la fin du XIX^e siècle jusqu'au milieu du suivant. Le chanteur des rues, tout comme le musicien des rues, fait partie du paysage des villes et des champs, mais plus souvent des villes, les grandes.

Dans la capitale, en respirant l'air de Paris, il plane aussi un air de Paris. Celui des chansons, reprises en chœur ou non et qui agrémentent un quotidien bien souvent dur. Les rues mais aussi les cours et courettes constituent une sorte de cabaret gratuit en plein air le temps d'une chanson. Gratuit ou presque, car ce métier de chanteur de rue, appelé au début du XX^e siècle le « métier des pauvres », permettait à l'artiste de vivre de quêtes ou de ventes de partitions souvent illustrées au public, qui reprenait en chœur avant de déposer une pièce ou deux dans la sébile.

Il faut distinguer les musiciens et chanteurs « des rues et des cours », et les musiciens et chanteurs « ambulants ». Les premiers sont des mendiants qui quêtent après leur



prestation. Les seconds sont marchands ou vendeurs de chansons. Ils sont payés au pourcentage sur la vente des partitions de chansons au public après leur prestation. Ils bénéficient d'un statut juridique particulier car ils doivent avoir une permission des autorités.

Les musiciens ambulants sont payés au pourcentage sur la vente des partitions après leur prestation.

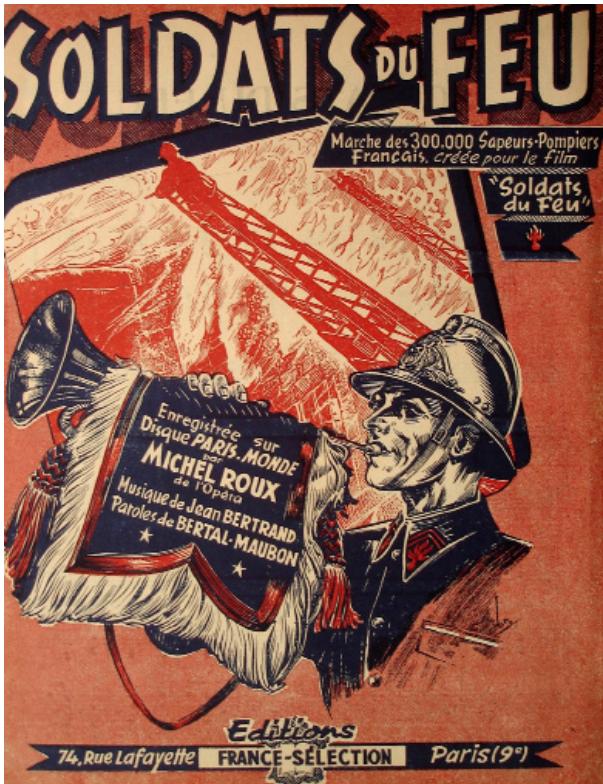
Les « petits formats »

Dans la période charnière de l'entre-deux-guerres, l'édition musicale est un marché important, et la vente d'imprimés de chansons nommés « petits formats » est une source de revenus importants pour les éditeurs de musique. Le disque et la radio,

marchés émergents, sont alors un relais pour les éditeurs. Les chanteurs ambulants vendent dans les rues les « formats de propagande » qui leur sont réservés, et ainsi contribuent activement à la promotion de ce marché. Le petit format, qui a donné son nom à l'ensemble de ces partitions, était désigné ainsi par les éditeurs de musique en référence à sa taille (en général 17 x 27 cm), plus petite que le format luxe ou revue (27 x 35 cm). Il comporte quatre pages : en couverture, le titre de la chanson, la liste des différents créateurs (parolier, compositeur, interprète, éditeur), ainsi qu'une illustration, parfois réalisée par des artistes de renom (Daumier, Mucha, Dubout...). Les pages intérieures comprennent les paroles et la mélodie, et la quatrième le catalogue de l'éditeur et ses conditions de vente. Ces petits formats ainsi diffusés contribuent à faire d'une chanson un succès populaire.

Un vrai métier

Outre leurs talents d'interprètes, les chanteurs des rues ont une réelle connaissance de l'espace urbain. Pour gagner de l'argent, il faut en effet connaître les bons coins, qui varient selon les caractéristiques acoustiques, les saisons, les jours de la semaine, les heures, les événements (marchés, sortie des cinémas, d'usines), les conditions météorologiques... c'est un vrai métier, qui trouve son origine



Les petits formats apportent aujourd'hui un éclairage sur les événements et les mœurs de l'époque.

chez les troubadours du Moyen Âge. L'imprimerie aussi a contribué à la diffusion du savoir par ces chanteurs de rue colporteurs. Et l'instruction obligatoire, dès 1882, en a favorisé l'épanouissement par la lecture. Pour attirer encore plus le chaland, l'orgue de barbarie, réputé pour ce son bien particulier que nous aimons encore entendre dans les fêtes foraines, est accompagné parfois d'un singe (M. Vitali dans *Sans famille...*), de montreurs d'ours ou de jongleurs, qui se rapprochent davantage des trouvères que des troubadours.

La réglementation actuelle date de 1926, modifiée en 1981 et en 1997. La liberté d'expression a été plus « cadrée » pour éviter la diffusion de chansons aux paroles jugées peu conformes aux oreilles des gouvernements, passant ainsi de suspectes à dangereuses... Avec le recul du temps, le contenu des petits formats fait le régal des amateurs du genre. Ils apportent un éclairage sur les événements, les faits marquants de l'actualité, les moeurs et plaisirs de ces périodes de l'histoire de notre pays. Ces imprimés ont aussi bien entendu concerné les sapeurs-pompiers. Que ce soit en les raillant, ou en relatant des catastrophes qui ont endeuillé des villes, ils savaient passer du « fleur bleue » aux larmes.

La fin d'une époque

La radio, la télévision et les règlements, par trop réducteurs, ont logiquement mis un terme à ce « métier des pauvres », laissant place actuellement à quelques artistes bravant l'interdit, ou ayant obtenu une autorisation après audition, comme c'est le cas pour se produire dans le métro parisien. La partition de musique (petit format), qui est individuelle à l'origine, favorisait pourtant les regroupements... À chacun sa partition, certes, mais la chanson pour tous. Cette expression vaut autant dans les formations musicales où chacun se doit de la respecter. Mais alors il s'agit de la musique, et non de la chanson. ■

